



COMITE D'ILE DE FRANCE de la FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

VELODROME NATIONAL DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Tél. : 01 81 88 08 36
Site internet : www.cif-ffc.org

Montigny le Bretonneux, le 17 novembre 2022

ELECTION DES REPRESENTANTS DU COMITE D'ILE-DE-FRANCE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFC

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions prises par la commission de surveillance des opérations électorales de la FFC, le Comité d'Ile-de-France est chargé de désigner 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants pour l'Assemblée Générale de la FFC qui se tiendra le 24 au 26 février 2023 à Albi.

Ces représentants sont élus, au scrutin majoritaire plurinominal à un tour, par l'Assemblée Générale du Comité Régional qui se tiendra le samedi 17 décembre 2022.

L'élection des représentants est obligatoire et nul ne peut être désigné représentant de droit. Les candidats ayant obtenu le plus de voix sont déclarés élus. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Seules peuvent être élues comme représentants les personnes majeures titulaires, depuis au moins douze mois et pour la saison considérée, d'une licence au titre d'une association affiliée dont le siège social se situe dans le ressort territorial du comité régional.

Les membres du Conseil Fédéral et du Bureau Exécutif ne peuvent être élus représentant à l'Assemblée Générale de la FFC y compris lors des assemblées électives. Nul ne peut participer en tant que représentant à la fois au titre du comité régional et d'un comité départemental.

Rappel de quelques règles :

Qui peut être candidat (e) ?

.... toutes les personnes :

- De nationalités françaises majeures jouissant de leurs droits civiques, licenciées à la FFC depuis au moins douze mois, membre d'une association ayant son siège sur le territoire du comité régional à la date du scrutin.
- De nationalités étrangères, ayant 18 ans révolus, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine, qui lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

La licence 2022 sera exigée pour tous les candidats sans exception.

Sauf justification, les candidats doivent être présents lors de l'assemblée générale chargée de procéder à l'élection.

Comment poser sa candidature ?

Les candidatures doivent être adressées obligatoirement par mail au secrétariat du Comité régional à l'adresse suivante : iledefrance@ffc.fr et ce, **dès la parution du présent avis sur le site du C.I.F. jusqu'au plus tard le** vendredi 9 décembre 2022 à 23h59, date limite.

La lettre de candidature (voir modèle à utiliser) doit obligatoirement mentionner les nom, prénoms, date et lieu de naissance, la nationalité, l'adresse personnelle du (de la) candidat (e), l'association d'appartenance, la nature et le numéro intégral de la licence et le collège choisi (un seul collège autorisé). Enfin, ne pas omettre la signature précédée de la mention manuscrite obligatoire : « *Je certifie sur l'honneur jouir de mes droits civiques* ».

ATTENTION ! Toute demande de candidature non conforme sera refoulée avec avis motivé.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations sportives.

Guillaume LIENARD
Secrétaire Général du Comité d'Ile-de-France de Cyclisme

MODELE DE LETTRE DE CANDIDATURE

NOM :

Prénoms :

Né(e) le : **à :**

Nationalité :

Adresse personnelle :

Code postal : **Ville :**

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

Association d'appartenance :

Genre de licence :

N°48..... Profession :

**DECLARE FAIRE ACTE DE CANDIDATURE POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS
DU COMITE D'ILE-DE-FRANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFC.**

Fait à : ***Le***

***SIGNATURE OBLIGATOIRE PRECEDEE DE LA MENTION MANUSCRITE : « Je certifie
sur l'honneur jouir de mes droits civiques »***

***RAPPEL : pour être prise en compte votre candidature devra parvenir au CIF AVANT LE 9
DECEMBRE 2022***